

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 3 décembre 2012 à 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, je note l'absence de la conseillère Martine Poulin.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelques 18 personnes présentes à cette séance.

12-12-250

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt des états financiers au 30 novembre 2012;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de novembre 2012;
7. Avis de motion : projet de règlement d'emprunt numéro 144-13 modifiant le règlement d'emprunt numéro 124-11 en augmentant la dépense et l'emprunt de 316 021 \$ en vue de la construction d'un centre communautaire intergénérationnel dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie;
8. Adoption des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock;
9. Constatation de la démission de Cathy Poulin à titre de coordonnatrice aux loisirs, à la culture et aux relations avec les groupes communautaires;
10. Dissolution de la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs : autorisation de signature de l'entente modifiant la fin de l'entente initiale;
11. Dossier Gérald Cimon – Sonia Raby : autorisation de paiement d'une somme d'argent pour troubles et inconvénients;
12. Coopérative de solidarité Valin : subvention;
13. Subvention : promotion touristique du Grand lac St-François
14. Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie : engagement;
15. Schéma de couverture de risques en incendie : transfert d'une somme de 20 000 \$ à la réserve;
16. Affectation aux revenus :
  - 16.1 réserve Parccool;
  - 16.2 réserve développement;
17. Étude de la dérogation mineure présentée par monsieur Pierre Guillot;
18. Lavery de Billy : renouvellement de notre abonnement à un service de première ligne;
19. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013;
20. Dossier Claude et Daniel Guay : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
21. Dossier Ferme Marienthal S.E.N.C. : autorisation de poursuite pour non-respect au règlement de nuisance et mandat au procureur;
22. Recommandation d'embauche de monsieur Yves Pomerleau à titre de pompier volontaire de la brigade incendie Saint-Méthode;

23. Brigade incendie Saint-Méthode : nomination des officiers;
24. Déneigement des entrées piétonnières de l'édifice municipal : mandat;
25. Demande de collaboration au MTQ pour le projet de réseau cyclable de la MRC des Appalaches;
26. Demande d'inscription de voies cyclables au schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches;
27. Projet de municipalisation du chemin J.-E.-Fortin : engagement envers Serge Bégin – Marie-Claude Dubois du 10121, chemin J.-E.-Fortin;
28. Affaires diverses;
29. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil;
30. Correspondance et rapports;
31. Période de questions;
32. Levée ou ajournement de la séance.

Puisqu'aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses»,  
Il est proposé par le conseiller David Blanchette,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-251

#### **PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de novembre 2012, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarants conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 NOVEMBRE 2012**

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers au 30 novembre 2012. Chacun des élus présents reçoit son exemplaire. En ce qui concerne le membre absent, son exemplaire lui sera acheminé.

12-12-252

#### **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 273 498.86 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE** **PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 144-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 124-11 EN AUGMENTANT LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 316 021 \$ EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL DANS LE SECTEUR DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE**

**MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Vallée qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement d'emprunt portant le numéro 144-13 modifiant le règlement d'emprunt numéro 124-11 en augmentant la dépense et l'emprunt de 316 021 \$ en vue de la construction d'un centre communautaire intergénérationnel dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie.

**12-12-253** **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'informer la direction de la Société d'Habitation du Québec que la municipalité d'Adstock a pris connaissance et approuve les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock. Pour l'exercice financier 2013, la participation municipale devrait se chiffrer à quelque 6 130 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**12-12-254** **CONSTATATION DE LA DÉMISSION DE CATHY POULIN À TITRE DE COORDONNATRICE AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET AUX RELATIONS AVEC LES GROUPES COMMUNAUTAIRES**

Le directeur général/secrétaire-trésorier informe les membres du conseil que madame Cathy Poulin, coordonnatrice aux loisirs, à la culture et aux relations avec les groupes communautaires, a remis officiellement sa démission, par écrit, le 26 novembre 2012 pour une prise d'effet le 3 décembre 2012.

**12-12-255** **DISSOLUTION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MINES ET DES LACS : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE MODIFIANT LA FIN DE L'ENTENTE INITIALE**

En vue de mettre un terme officiellement aux activités de la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs, une nouvelle entente doit être signée afin de modifier la date de la fin de l'entente initiale.

À cet effet,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock approuve l'entente intermunicipale relativement afin de modifier la durée de l'entente initiale signée le 11 novembre 2006 et approuvée par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, madame Nathalie Normandeau, le 7 mai 2007 afin de pouvoir procéder à la dissolution de la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs;

- d'autoriser messieurs René Gosselin et Jean-Rock Turgeon, respectivement maire et directeur général/secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-256

**DOSSIER GERALD CIMON-SONIA RABY : AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE SOMME D'ARGENT POUR TROUBLES ET INCONVÉNIENTS**

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance d'une plainte écrite reçue au secrétariat municipal le 7 novembre 2012 provenant de Gérald Cimon-Sonia Raby, propriétaires demeurant au 39, boulevard Tardif, à l'effet qu'une fuite d'eau localisée sur le réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode leur a causé préjudice pendant tout près de deux ans;

**ATTENDU** que Gérald Cimon-Sonia Raby s'adressent à la municipalité afin d'obtenir réparation, sous forme monétaire, pour des dépenses engagées pour l'évacuation de l'eau en permanence et pour les troubles et inconconvénients causés par l'infiltration constante de l'eau provenant du réseau d'aqueduc au cours de la susdite période;

**ATTENDU** que les propriétaires réclament la somme de 2 614.59 \$ pour les susdites dépenses et les troubles occasionnés;

**ATTENDU** qu'après avoir pris connaissance du résultat de l'enquête menée à cet effet, les membres du conseil reconnaissent le bien-fondé de la réclamation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 2 614.59 \$ à Gérald Cimon-Sonia Raby pour préjudices, troubles et inconconvénients causés par une fuite d'eau localisée sur le réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-257

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ VALIN : SUBVENTION**

La Coopérative de Solidarité Valin, coopérative d'économie sociale à but non lucratif opérant le Centre Valin et offrant, en autres, des services de type «Ressources Intermédiaires» dans le réseau de la santé, s'adresse à la municipalité d'Adstock en vue d'obtenir une subvention à la hauteur de 25 000 \$ afin de les aider à poursuivre leurs activités et ainsi contribuer au bien-être de cette clientèle.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, lequel article donne le pouvoir de subventionner un tel organisme, de soutenir financièrement la Coopérative de Solidarité Valin, organisme à but non lucratif, en contribuant à la hauteur de 25 000 \$ en vue du maintien et du développement des opérations dans l'édifice du Centre Valin.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**12-12-258**                    **SUBVENTION : PROMOTION TOURISTIQUE DU GRAND LAC ST-FRANÇOIS**

La municipalité d'Adstock désire contribuer financièrement à la promotion touristique du Grand lac St-François.

À ce sujet,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de verser, à l'Association des riverains du Grand lac St-François secteur Adstock à titre de subvention à la promotion touristique du Grand lac St-François, la somme de 1 000 \$. Cette somme provient de l'excédent budgétaire 2012 attribuée à la patrouille nautique du Grand lac St-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**12-12-259**                    **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : ENGAGEMENT**

**ATTENDU** que la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie, laquelle a pour objectif de revitaliser le village de Sacré-Cœur-de-Marie, projette la création d'une coopérative d'alimentation afin de restaurer les services de proximité en mettant en place, entre autres, un dépanneur et une station-service ayant pignon sur rue à l'intérieur du centre communautaire intergénérationnel;

**ATTENDU** que ce projet, mis de l'avant par le susdit comité, nécessite un investissement estimé à quelque 257 500 \$;

**ATTENDU** que la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie sollicite une participation financière de la Municipalité d'Adstock à la hauteur de 40 000 \$ dans leur projet de création d'une coopérative d'alimentation et, pour une période de cinq (5) ans débutant lors de la mise en opération des activités de la Société, la remise des revenus provenant de la location des lieux abritant le dépanneur et la station-service;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock désire s'associer à la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie et contribuer à la réalisation de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'informer la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie que la Municipalité d'Adstock s'engage à verser, à la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie, un montant de 40 000 \$ à titre de subvention municipale pour le démarrage d'une coopérative d'alimentation dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie et de remettre, à la coopérative d'alimentation, les revenus provenant de la location des lieux abritant le dépanneur et la station-service pendant cinq (5) ans. Toutefois, ces subventions sont conditionnelles à ce que le projet de construction du centre communautaire intergénérationnel se réalise via une aide financière gouvernementale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-260

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE : TRANSFERT D'UNE SOMME DE 20 000 \$ À LA RÉSERVE**

**ATTENDU** que le schéma de couverture de risque en matière d'incendie impose, au cours d'une période de cinq (5) ans, des objectifs à atteindre pour la protection incendie;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock sera contrainte à investir un montant d'environ 150 000 \$ au cours de cette période;

**ATTENDU** que le conseil municipal s'est doté d'une ligne de conduite en budgétant une somme de 30 000 \$ par année pour atteindre les objectifs fixés;

**ATTENDU** que la Municipalité a dépensé un montant de 10 000 \$ libérant ainsi un excédent de 20 000 \$ à ce poste budgétaire;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire réserver la somme excédentaire du budget d'opération 2012 et transférer celle-ci à une réserve en vue de procéder à l'achat de certains équipements ultérieurement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de créer une réserve financière pour l'acquisition d'équipements identifiés au schéma de couverture de risque en incendie et d'y transférer la somme de 20 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-261

**AFFECTATION AUX REVENUS**

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution numéro 10-12-277, des réserves financières spécifiquement pour des travaux au Parccool et pour le développement industriel ont été créées;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire affecter aux revenus la totalité des sommes réservées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'affecter aux revenus les montants suivants :

ACTIVITÉS	# G/L	RÉSERVE	AFFECTATION
Parccool	59 14020 000	15 312.26 \$	15 312.26 \$
Développement	59 14011 000	10 000.00 \$	10 000.00 \$

En ce qui concerne le chemin des Cerfs, la Municipalité d'Adstock autorisait, en vertu de la résolution numéro 12-05-110, des dépenses pour des travaux de réfection pour une somme maximale de 250 000 \$. Le financement de ces travaux provient du surplus non affecté de la municipalité.

Or, l'opération d'estimation des revenus vs les dépenses à la fin d'année 2012 révèle que la municipalité se dirige probablement vers un surplus d'opération. Afin de ne pas gonfler indûment et artificiellement le surplus de fin d'année, il est également résolu d'affecter, si besoin est, que le montant nécessaire afin de couvrir les dépenses. Toutefois, en conformité avec la résolution numéro 12-05-110, le montant maximal pouvant être affecté ne peut dépasser 250 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-262

**ÉTUDE DE LA DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR PIERRE GUILLOT**

Monsieur Guillot, propriétaire d'une partie du lot 33-1-4 du rang 1, canton d'Adstock, et plus spécifiquement le 3, rue Grenier, s'adresse au conseil municipal, via le Comité consultatif d'urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable concernant une demande de dérogation mineure pouvant rendre réputée conforme le garage construit sur le terrain. La demande de dérogation repose sur un aspect du règlement, soit la marge de recul avant exigée pour un garage. La réglementation en vigueur est spécifiquement d'exclure toute construction ou agrandissement d'un quelconque bâtiment à l'intérieur de cette marge. La marge de recul avant est actuellement prescrite à 9,1 mètres dans ce secteur. Cette marge est imposée en vertu de l'article 5.19.2 du règlement # 69-07 relatif au zonage présentement en vigueur dans la municipalité d'Adstock.

Monsieur Ghislain Jacques, président et porte-parole du CCU explique que le requérant demande de rendre réputé conforme le garage construit en 1996. L'empiétement du garage est de 3,57 mètres dans la marge de recul avant. La marge restante est alors établie à 5,53 mètres. Il est à noter que lors de la construction du garage en 1996, la marge de recul avant dans ce secteur était prescrite à 6,1 mètres.

Après avoir pris connaissance du dossier et analysé tous les éléments mis à leur disposition, unanimement, les membres du Comité consultatif recommandent, au conseil municipal, d'accepter la demande de dérogation.

Conformément à la procédure de la L.A.U., et plus spécifiquement à l'article 145.6, monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre sur le sujet.

Suite aux délibérations et tenant compte de l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme et l'absence de commentaires des personnes concernées,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,  
Et résolu de déroger à l'article 5.19.2 du règlement numéro 69-07 et d'accorder à monsieur Pierre Guillot, propriétaire d'une partie du lot 33-1-4, du rang 1, canton d'Adstock et plus spécifiquement le 3, rue Grenier, une réduction de 3,57 mètres de la marge de recul avant rendant ainsi réputée conforme le garage construit sur le terrain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-263

**LAVERY DE BILLY : RENOUELEMENT DE NOTRE ABONNEMENT À UN SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE**

Me Daniel Bouchard, avocat pratiquant son métier chez «Lavery, de Billy», accepte de renouveler notre abonnement actuel aux services professionnels de première ligne. Ce service donne, au maire et au directeur général, un accès téléphonique illimité pour répondre oralement à toute question reliée à l'administration municipale, à la vérification légale des procès-verbaux et une rencontre annuelle informelle de trois (3) heures avec les membres du conseil.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu ce qui suit :

- de retenir les options a), b) et c) de la proposition et de renouveler notre abonnement aux services professionnels de première ligne dispensés par Me Daniel Bouchard de la firme «Lavery de Billy»;
- d'autoriser une dépense de 1 000 \$, taxes en sus, pour couvrir les frais d'abonnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-264

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2013**

Conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Afin de se conformer à la loi,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu ce qui suit :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013 qui se tiendront principalement les premiers lundi de chaque mois et qui débiteront à 19h30 à l'exception des mois de janvier, d'avril, de juillet, d'août, de septembre et de novembre pour lesquels la séance ordinaire sera tenue, soit le mardi ou le lundi suivant le premier lundi du mois.

MOIS	LUNDI	MARDI	LIEUX
Janvier	14		Salle municipale St-Méthode
Février	4		Salle «Viateur-Routhier» Sacré-Cœur-de-Marie
Mars	4		Salle municipale St-Méthode
Avril		2	Salle «Viateur-Routhier» Sacré-Cœur-de-Marie
Mai	6		Sous-sol église St-Daniel
Juin	3		Chalet des loisirs Sainte-Anne-du-Lac
Juillet		2	Sous-sol église St-Daniel
Août	12		Chalet des loisirs Sainte-Anne-du-Lac
Septembre		3	Salle municipale St-Méthode
Octobre	7		Salle «Viateur-Routhier» Sacré-Cœur-de-Marie
Novembre	11		Salle municipale St-Méthode
Décembre	2		Salle municipale St-Méthode



- qu'avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général/secrétaire-trésorier conformément aux dispositions de la loi qui régit la municipalité en matière d'affichage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-265

**DOSSIER CLAUDE ET DANIEL GUAY : RECOMMANDATION MUNICIPALE  
AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** que monsieur Claude Guay, via la décision numéro 314065 rendue par la CPTAQ le 2 mars 2000, obtenait l'autorisation d'acquérir une superficie de 11,5 hectares comprise à l'intérieur des parties 1A, 1B et 1C du rang 11 pour le cadastre officiel du canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford située au nord-ouest du rang Lessard;

**ATTENDU** que messieurs Claude Guay et Daniel Guay acquéraient, en copropriété le 21 janvier 2002 en vertu du contrat numéro 17 336 des minutes de Me Renald Thivierge, notaire, les parties des lots 1A, 1B et 1C du rang 11 pour le cadastre officiel du canton de Thetford, Municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Thetford situées au sud-est du rang Lessard;

**ATTENDU** que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la «*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*» présentée par monsieur Daniel Guay afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir les parts de son frère Claude dans la copropriété acquise en 2002 au terme du contrat notarié portant le numéro 17 336 des minutes du notaire Thivierge;

**ATTENDU** que les lots en copropriétés susmentionnés, d'une superficie de 59,6 hectares, sont situés dans la zone agricole AV-2;

**ATTENDU** que le demandeur désire procéder au rachat des parts de son frère qui en détient 50% dans le but de poursuivre l'exploitation de l'érablière d'environ 900 entailles;

**ATTENDU** que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

**ATTENDU** que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec de ce qui suit :

- que le projet de monsieur Daniel Guay, copropriétaire des parties de lots 1A, 1B et 1C du rang 11 pour le cadastre officiel du canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford en la municipalité d'Adstock, d'acquérir la totalité des parts détenus par son frère Claude dans la copropriété située au sud-est du rang Lessard acquise le 21 janvier 2002 au terme d'un contrat notarié portant le numéro 17 336 des minutes du notaire Renald Thivierge, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale.

- qu'au terme de l'autorisation recherchée, l'homogénéité sera protégée puisque la demande ne porte que sur le rachat de parts de copropriété;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- de recommander, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation puisque l'utilisation demeurera la même, c'est-à-dire que l'exploitation acéricole sera poursuivie;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-266

**DOSSIER FERME MARIENTHAL S.E.N.C. : AUTORISATION DE POURSUITE POUR NON-RESPECT AU RÈGLEMENT DE NUISANCE ET MANDAT AU PROCUREUR**

**ATTENDU** que «Ferme Marienthal S.E.N.C.», propriétaire du 440, 14<sup>e</sup> rang a été condamnée en 2011 par un tribunal pour une contravention au règlement de nuisances relativement à un bâtiment effondré;

**ATTENDU** que cette société en nom collectif n'a entrepris aucune action jusqu'à ce jour afin de corriger la situation et continue de contrevenir au règlement de nuisances par laquelle une condamnation a été prononcée en 2011;

**ATTENDU** que les avis répétitifs à cette société l'enjoignant de procéder au ramassage de son bâtiment sont demeurés lettre morte;

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal sont d'avis que les règlements doivent être respectés et, qu'à cet égard, un mandat de poursuite judiciaire doit être confié à un procureur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de confier à Me Luc Ouellette, avocat, le mandat d'initier toutes les procédures légales mises à la disposition de la municipalité contre «Ferme Marienthal s.e.n.c.» au motif de non-respect du règlement de nuisance et plus spécifiquement pour un bâtiment complètement effondré laissé tel quel sur la propriété.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-267

**RECOMMANDATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR YVES POMERLEAU À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE DE LA BRIGADE INCENDIE SAINT-MÉTHODE**

**ATTENDU** que monsieur Yves Pomerleau, actuellement employé de la Municipalité d'Adstock à titre de préposé aux services généraux désire devenir membre de la brigade incendie du secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** que monsieur Daniel Couture, chef pompier, recommande à la Municipalité d'Adstock de procéder à son embauche et d'inscrire ce candidat aux cours de formation dans le but d'obtenir l'attestation de «Pompier 1»;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller David Blanchette,  
Et résolu d'entériner la recommandation de monsieur Daniel Couture, chef pompier et d'autoriser ce dernier à inscrire monsieur Pomerleau aux cours de formation obligatoire en vue de l'obtention de l'attestation de «Pompier 1».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-268

**BRIGADE INCENDIE SAINT-MÉTHODE : NOMINATION DES OFFICIERS**

Afin de seconder le chef pompier dans ses activités en matière de protection incendie, il y a lieu de nommer des officiers.

À cet effet,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de nommer messieurs Éric Tardif, Gabriel Huard et Yvan Bolduc, demeurant dans le secteur de Saint-Méthode, au titre d'officier de la brigade incendie Saint-Méthode et de rémunérer ces officiers conformément à la résolution numéro 12-09-200 traitant des conditions salariales de ces membres de la brigade incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-269

**DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES PIÉTONNIÈRES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL : MANDAT**

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution numéro 12-06-127, la Municipalité d'Adstock est maintenant propriétaire de l'immeuble situé au 37, rue Principale Ouest, lequel immeuble abrite actuellement le bureau municipal et le point de services de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford;

**ATTENDU** que la municipalité désire confier, à un entrepreneur, le déneigement des entrées piétonnières du susdit édifice;

**ATTENDU** que monsieur Jean-Marc Grondin, conformément à son document daté du 7 novembre 2012, offre à la Municipalité de remplir le contrat de déneigement des entrées piétonnières;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de confier le déneigement des entrées piétonnières de l'édifice abritant le bureau municipal et le point de services de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford, pour la saison hivernale 2012-2013, soit de la première à la dernière chute de neige, à monsieur Jean-Marc Grondin conformément à sa proposition datée du 7 novembre 2012 et d'autoriser une dépense de 300 \$ pour ces services.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-270

**DEMANDE DE COLLABORATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE PROJET DE RÉSEAU CYCLABLE DE LA MRC DES APPALACHES**

**ATTENDU** que depuis dix (10) ans, la MRC des Appalaches désire établir un réseau cyclable qui rejoindra toutes ses municipalités;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock croit en ce projet et aux retombées qu'il engendra sur sa population et sur le tourisme dans la région des Appalaches, étant consciente que l'aménagement de ces voies cyclables constitue un atout touristique non négligeable pour une municipalité en plus d'être considéré comme un apport majeur en infrastructure de service pour les résidents d'une municipalité;

**ATTENDU** qu'un comité formé d'élus et d'acteurs socio-économique a été mis sur pied pour évaluer un projet de réseau cyclable régional;

**ATTENDU** qu'une étude a été produite par le groupe IBI-DAA en 2012 pour valider les coûts d'un tel réseau cyclable;

**ATTENDU** qu'il n'y a plus d'argent disponible dans le programme d'aide gouvernemental aux modes de transports alternatifs à l'automobile;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de demander au ministère des Transports du Québec, direction de la Chaudière-Appalaches, d'identifier à travers sa programmation de pavage routier dans les années à venir, la route collectrice de la 269 au village de Sacré-Cœur-de-Marie, les routes 269 et 267 et le rang 4 conduisant au Parc de Frontenac, se trouvant dans la municipalité d'Adstock. La programmation du MTQ devrait tenir compte d'une pose de béton bitumineux sur une largeur excédentaire à la route en vue de permettre la mise en place d'une piste cyclable sécuritaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-271

**DEMANDE D'INSCRIPTION DE VOIES CYCLABLES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES APPALACHES**

**ATTENDU** que depuis dix (10) ans, la MRC des Appalaches désire établir un réseau cyclable qui rejoindra toutes ses municipalités;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock croit en ce projet et aux retombées qu'il engendra sur sa population et sur le tourisme dans la région des Appalaches, étant consciente que l'aménagement de ces voies cyclables constitue un atout touristique non négligeable pour une municipalité en plus d'être considéré comme un apport majeur en infrastructure de service pour les résidents d'une municipalité;

**ATTENDU** qu'un comité formé d'élus et d'acteurs socio-économique a été mis sur pied pour évaluer un projet de réseau cyclable régional;

**ATTENDU** qu'une étude a été produite par le groupe IBI-DAA en 2012 pour valider les coûts d'un tel réseau cyclable;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock souhaite que la MRC des Appalaches et les gouvernements dont le ministère des Transports du Québec (MTQ) reconnaissent certaines routes sur son territoire comme voie cyclable;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu de demander, à la MRC des Appalaches, d'identifier dans son schéma d'aménagement les voies de circulation suivantes :

- le chemin Sacré-Cœur originant du village de Broughton Station;
- le 8<sup>e</sup> rang Nord;
- le 8<sup>e</sup> rang Sud jusqu'à la route 269;
- la route 269 jusqu'à l'intersection de la route 267 située dans le village de Saint-Méthode;
- la route 267 jusqu'à l'intersection de la rue de la Plage;
- de l'intersection de la rue de la Plage jusqu'à l'entrée du Parc de Frontenac;
- de l'intersection de la rue de la Plage jusqu'à l'intersection du chemin des Cerfs et du chemin du Barrage.

Pour la mise en place d'un tel projet, il est bien entendu que sa réalisation est conditionnelle à l'obtention de l'aide financière nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-12-272

**PROJET DE MUNICIPALISATION DU CHEMIN J.-E.-FORTIN : ENGAGEMENT ENVERS SERGE BÉGIN – MARIE-CLAUDE DUBOIS DU 10121, CHEMIN J.-E.-FORTIN**

Dans le dossier du projet de municipalisation du chemin J.-E.-Fortin, le conseil municipal est saisi d'une communication provenant du couple Bégin – Dubois, propriétaires du 10121, chemin J.-E.-Fortin demandant, à toute fin pratique, la même protection que celle accordée à madame Georgette Couture par la résolution numéro 11-11-272 en regard de son terrain de tennis situé en bordure du chemin J.-E.-Fortin.

Sur engagement de replacer les bornes aux endroits appropriés et la conservation de l'accès au terrain de tennis dans son état actuel, le couple Bégin – Dubois s'engage à céder le terrain nécessaire requis pour la municipalisation du chemin J.-E.-Fortin et de transmettre telle acceptation sur réception de l'engagement.

**ATTENDU** que, dans le contexte du projet de municipalisation du chemin J.-E.-Fortin, une bande de terrain devra être cédée par le couple sur une partie du lot 41, du rang 7 pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac;

**ATTENDU** que sur le lot visé, se trouve, à proximité de l'emprise, un terrain de tennis;

**ATTENDU** que les propriétaires du lot en question souhaitent que, lors d'éventuels travaux, la municipalité s'engage à conserver intact l'accès au terrain de tennis et de procéder à la relocalisation des bornes sur le terrain, le cas échéant. En contrepartie de tels engagements, ceux-ci s'engagent à céder la bande de terrain nécessaire à l'emprise du chemin.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de confirmer, à monsieur Serge Bégin et à madame Marie-Claude Dubois, propriétaires du 10121, chemin J.-E.-Fortin et possédant un terrain contigu à l'emprise du chemin J.-E.-Fortin connu et désigné comme étant une partie du lot 41, pour le 7<sup>e</sup> rang au cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac, que la municipalité d'Adstock s'engage à conserver intact, en tout temps, l'accès au terrain de tennis actuellement construit sur le susdit terrain et s'engage également à relocaliser les bornes, si telles bornes existent.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

#### **DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les élus doivent annuellement, dans les 60 jours de la date anniversaire de leur assermentation, déposer le formulaire de déclaration de leurs intérêts pécuniaires. En vertu de cette obligation, monsieur Denis Marc Gagnon a déposé, séance tenante, le formulaire de déclaration prévu dans les délais prescrits par la loi.

#### **CORRESPONDANCE ET RAPPORTS**

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

#### **INFORMATIONS MUNICIPALES**

F1) Séance extraordinaire du conseil municipal. Le 17 décembre 2012, 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode se tiendra une séance extraordinaire du conseil municipal au cours de laquelle le budget 2013 sera adopté et le programme triennal d'immobilisation 2013-2015 y sera déposé.

À cet égard, les avis de convocation requis par la loi sont remis à chacun des membres du conseil présents. En ce qui concerne le membre absent, l'avis de convocation lui sera remis dans les délais fixés par la loi.

F2) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 14 janvier 2013, 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

12-12-273

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de lever la séance à 20h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général/  
secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
René Gosselin

\_\_\_\_\_  
Jean-Rock Turgeon

JRT